

**Rapport de gestion
présenté à l'Assemblée générale
pour l'année 2022-2023**

Alain Chapuis, Secrétaire

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Vendanges : qualité et quantité

Ce début d'automne a battu des records avec le mois de septembre le plus chaud depuis le début des mesures et des températures maximales records pour un mois d'octobre. Après quelques pluies bienvenues à la fin août, la phase de maturation et les vendanges se sont déroulées dans des conditions météorologiques sèches et chaudes, et avec des nuits fraîches préservant l'aromatique. Les vendanges se sont étalées sur une longue période pour optimiser la maturation qui n'a pas été aussi précoce que prévu. D'une manière générale, le millésime 2023 s'annonce donc excellent en qualité, mais aussi en quantité, avec un équilibre réussi entre alcool et acidité.

Consommation de vin en baisse

Les habitudes de consommation changent peu à peu. La population croît depuis des années, mais les volumes de vin consommés prennent le chemin inverse ; ils n'arrêtent pas de baisser. En 18 ans, le nombre de bouteilles consommées par habitant par année est passé de 50 à 36.

Consommation de vin en Suisse (en hectolitre)				
	2004	2022	Ecart	
				%
Vin blanc suisse	573569	433420	-140149	-24.43
Vin blanc étranger	281112	403234	122122	43.44
vin rouge suisse	548485	443422	-105063	-19.16
Vin rouge étranger	1382741	1091518	-291223	-21.06
Total	2785907	2371594	-414313	-14.87
Nombre d'habitants	7389625	8738791	1349166	18.26
Consommation en litre/habitant	38	27	-11	
Consommation en bt/habitant	50	36	-14	

Le consommateur n'est pas homogène ; il y a le consommateur attaché au terroir et à la tradition. Celui-ci est en déclin. Il y a le consommateur intéressé par la nouveauté et les innovations. Celui-ci est en croissance. Le consommateur n'est pas moins intéressé par le vin, mais il boit moins. Il faut faire avec ce nouveau paradigme. Les gens sont toujours intéressés par le vin. A témoin le succès des journées portes ouvertes de Changins ; 1900 visiteurs en 3 jours.

Le vigneron vaudois (et suisse) se bat contre une concurrence diverse et variée. La concurrence est d'abord géographique. Le vigneron est en compétition avec son voisin vaudois, suisse, européen ou mondial. La vin est en concurrence avec d'autres boissons alcooliques comme la bière et les spiritueux. Et enfin l'alcool est en concurrence avec l'eau, les sodas et autres. Il y a donc énormément de défis.

Dans un contexte économique difficile, le principal marché à conquérir reste encore et toujours le marché alémanique. Nous devons convaincre les alémaniques de la qualité de nos vins. La tendance est positive, mais pour ce marché historiquement tourné vers les vins étrangers et surtout italiens, il faut être patient. Il y a un immense travail de communication à faire en Suisse alémanique.

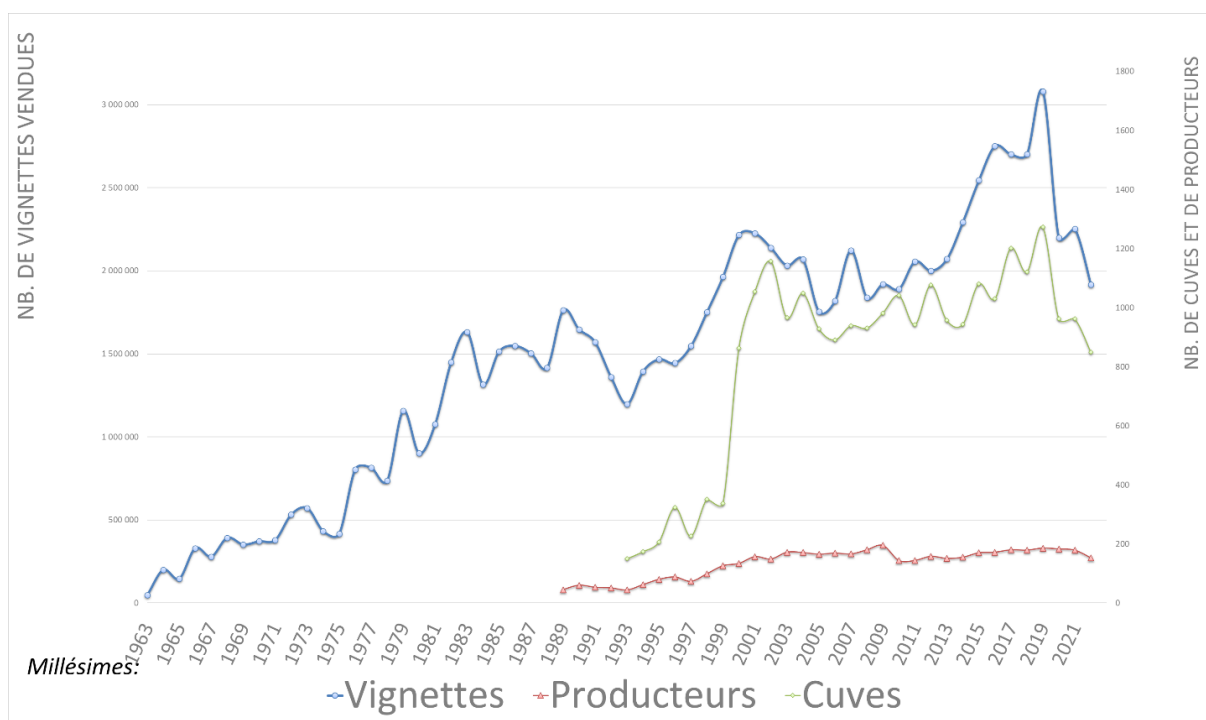
En 2022, la part de marché des vins indigènes était de 37%. Atteindre un objectif de 40% est ambitieux. Mais avec la consommation qui diminue peu à peu, c'est possible. Dans un marché mûr et voire en déclin comme le vin, la seule croissance possible est de prendre des parts de marché aux vins étrangers.

Retour du tourisme d'achat.

On assiste également à un retour du tourisme d'achat. Le 20 octobre, il ne fallait déboursé que 94 centimes pour 1 Euro. En août, la fédération suisse du commerce de détail déplorait une augmentation de 10,2 % des achats à l'étranger. Aujourd'hui, lorsque vous rentrez de l'étranger ou que vous arrivez en Suisse, vous pouvez importer des marchandises en franchise de redevances si leur valeur totale n'excède pas 300 francs (franchise-valeur), à condition qu'elles soient pour votre usage privé ou qu'il s'agisse de cadeaux. La franchise-valeur s'applique notamment aux denrées alimentaires, aux tabacs manufacturés, aux boissons alcoolisées, aux animaux domestiques et aux travaux de réparation et d'entretien effectués à l'étranger sur son propre véhicule. Elle n'est accordée qu'une fois par jour et par personne (y compris aux enfants). Le Conseil fédéral n'est pas favorable à baisser la franchise-valeur à CHF 50.-.

Terravin a 60 ans

Le label de qualité Terravin fête ses 60 ans en 2023. La période postpandémie s'est révélée très en baisse en comparaison à ce que nous pouvions attendre. Grâce à un millésime 2022 d'excellente qualité, nous imaginions que 2023 rimerait avec la reprise de nos ventes de vignettes, recette principale de nos revenus annuels. Les vigneronns semblent économiser sur l'achat des vignettes Terravin. Les ventes sont en légère augmentation par rapport à 2022, mais en retrait par rapport à l'avant-Covid.



L'office Terravin assure l'agrément des candidats au Premier grand cru, la catégorie des vins de garde du vignoble vaudois. Cette catégorie placée au sommet de la hiérarchie qualitative convainc par sa haute qualité reconnue par les milieux avisés.



La certifications des deux gammes « *Escargot rouge* », soit l'ORIGINAL et la SELECTION est assurée par les jurys de sélection Terravin. Le vin vaudois issu de l'innovation initié par la CIVV fait son chemin depuis son lancement en 2021.



Enfin, saluons le succès vaudois au grand prix des vins suisses avec Jean-François Neyroud qui a obtenu la médaille d'or dans la catégorie Chasselas 3 années consécutives avec 3 vins différents.

Plan de relance

Nos autorités cantonales l'ont compris, la crise viticole est structurelle. Pour en sortir, le plan a été déclenché. Il fut le gros dossier de ces derniers mois en matière de défense professionnelle. Il s'agit de relancer l'économie vitivinicole, donner des perspectives de développement à ce secteur économique et offrir de l'espoir aux jeunes qui embrassent nos métiers !

Ce plan s'articule autour de 3 axes :

- Analyse du système des AOC
- Aide cantonale à l'investissement durable dans les caves
- Promotion des ventes

Analyse du système des AOC

Olivier Mark, président de la Communauté interprofessionnelle du vin vaudois (CIVV) nous donnera quelques informations sur le volet réforme des AOC lors de son intervention.

Aides cantonales à l'investissement durable dans les caves

La viticulture réduit son impact environnemental tout au long de la filière. Le règlement sur les améliorations foncières est adapté ; il octroie CHF 2 millions par an pour des améliorations structurelles et augmente le plan phyto annuel de CHF 0,5 million.

Promotion des ventes

La viticulture se rapproche des clients et les fidélise grâce à une promotion fédératrice et des infrastructures adaptées. Le budget de l'OVV est doublé pour l'année 2023 avec un total de CHF 6,5 millions.

Modification de la LADB

L'utilisation des capites à des fins de promotion et de vente des produits de l'exploitation viticole est une opportunité unique qui doit être favorisée. Nous soutenons la proposition du Conseil d'Etat de supprimer l'obligation d'avoir des toilettes dans les capites pour recevoir nos clients, ainsi que la motion d'un vigneron-député visant à assouplir la LAT.

Nouveau règlement AF

Le nouveau règlement sur les améliorations foncières (RMFAF) est sous toit, mais doit encore être approuvé par le Conseil d'Etat. Il va dans le bon sens puisqu'il met la viticulture au niveau des autres secteurs de l'agriculture dans le subventionnement des installations. Concrètement, les caves vaudoises pourront bénéficier d'aides financières à fonds perdus et de prêts sans intérêts au même titre que les autres secteurs de l'agriculture pour optimiser la consommation en énergie et réduire l'empreinte environnementale.

Niveau fédéral

Sur le plan politique, seules deux interventions suivent le parcours parlementaire : l'instauration de la réserve climatique et le renforcement de la promotion des ventes pour les vins indigènes.

Réserve climatique

L'interpellation permettrait d'instaurer une mesure intelligente pour réguler l'offre de vin sur un marché très concurrentiel. Par réserve climatique, on entend la possibilité de récolter une quantité de raisin, définie en kg/m², supérieure au quota cantonal mais inférieure au rendement maximum fédéral prévu pour les vins bénéficiant du label " appellation d'origine contrôlée " (AOC). Fonctionnant comme une réserve de fluctuation pour garantir des volumes suffisant en vin AOC les années de faible récolte, elle assurerait par ailleurs la sécurité de l'approvisionnement et renforcerait ainsi la position du vin suisse sur le marché.

Les cantons seraient libres d'autoriser les entreprises viticoles sises sur leur territoire à créer une réserve climatique sur une base volontaire.

Le Conseil national s'est prononcé favorablement. Le Conseil des Etats doit encore approuver.

Promotion des ventes

La motion offre la possibilité d'augmenter le budget alloué pour promouvoir le vin suisse. En décembre 2022, les Chambres fédérales ont décidé d'augmenter le budget alloué à la

promotion pour l'année 2023. Ceci a permis à Swiss Wine Promotion d'augmenter ses activités et de réaliser des succès pour toute la filière. La promotion des ventes pour les produits agricoles fait partie des rares mesures que n'interdisent pas les règles de l'OMC. Le Parlement a accordé un budget de CHF 9 mio pour la promotion des vins suisses en 2023. Le reconduction de ce montant pour 2024 n'est pas assurée. Le parlement en décidera lors de sa dernière session de l'année. La priorité doit être mise sur la valorisation des vins suisses grâce à une promotion forte. Il y a lieu de confirmer le financement renforcé, octroyé par le Parlement en décembre 2022. Ceci afin d'accompagner, sur plusieurs années, les actions de promotion des vins suisses sur le marché intérieur. En effet, dans le cadre de la promotion, les bénéfices se mesurent sur plusieurs années et non que sur une année. Un stop and go serait par conséquent dommageable. Cette nécessité d'avoir une sécurité de planification est partagée par les acteurs présents de la grande distribution, de l'Hôtellerie ainsi que de la Gastronomie. Leurs retours sont très encourageants. Les premiers résultats positifs sont visibles, malgré un marché très difficile et le tourisme d'achat. La branche mettra tout en œuvre pour regagner 40% de parts de marché.

Réunions entre autorité fédérale, production, interprofession, grande distribution (GD), secteur HORECA et SWP

Sous le patronage de Guy Parmelin, Conseiller fédéral, les réunions sont désormais régulières depuis leur création à fin 2019. Elles ont déjà débouché sur des mesures concrètes de soutien promotionnel pour le vin suisse.

De manière unanime les acteurs de la grande distribution, du secteur HORECA et de la branche vitivinicole, jugent fondamental que les moyens engagés pour la promotion des vins suisses soient maintenus au niveau actuel, soit CHF 9mio, dans les années à venir. La durabilité, la régionalité et la marque suisse sont au centre des préoccupations des consommateurs, or leur comportement d'achat est conditionné à la situation économique post-covid.

Nouveau parlement suite aux élections fédérales

Un nouveau parlement est sorti des urnes le 22 octobre dernier. Nous devons le sensibiliser à nos préoccupations ce d'autant plus que nos associations faîtières vont se renouveler. En effet, tant que le président de la Fédération suisse des vignerons Jacques Bourgeois que le président de l'Interprofession Marco Romano, passent la main. C'est donc une double vacance à laquelle nous devons faire face. Il est essentiel que nos associations faîtières soient présidées par des parlementaires fédéraux, alémaniques serait encore un plus. Car en viticulture comme en agriculture, l'essentiel se décide à Berne entre le Parlement, le Conseil fédéral et les offices de la Confédération.

Formation professionnelle

Le réforme de l'apprentissage est achevée, La première volée du nouveau métier de viti-culteur-trice avec CFC avec orientation « vigne » ou orientation « cave » commencera en août 2026. L'apprentissage classique sera de 3 ans, avec une année supplémentaire pour le complément.

Formation professionnelle suisse											
CFC											
Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne
Viticulteur	46	70	67	55	73	54	71	77	56	78	64.7
Caviste	28	16	33	27	24	28	27	23	31	34	27.1

Le vignoble suisse en général et vaudois en particulier bénéficient des services d'un centre de compétences et de formation de haut rang avec les écoles de CHANGINS. Sachons en profiter car c'est grâce à la formation et à la recherche liée que nos crus s'amélioreront encore face à une concurrence étrangère toujours plus affûtée.

Les activités durant l'année écoulée

Le président et les vice-présidents se sont réunis à 8 reprises en séance de Bureau. En plus, ils ont représenté la Fédération dans diverses séances au niveau vaudois (CIVV, VITI+, CTT, Office de la marque de qualité *Terravin*, Commission des Premiers grands crus, la Conférence des gérants Prométerre, et autres groupes de travail particuliers) pour défendre l'intérêt vigneron. Compte tenu d'un nombre d'objets modeste à traiter après la sortie de la pandémie, le Comité cantonal quant à lui, s'est réuni une fois.

Les délégués vaudois ont suivi à 7 reprises les travaux du Comité et de l'Assemblée des délégués de la Fédération suisse des vignerons (FSV) ainsi que les assemblées et travaux de diverses institutions faîtières au plan suisse (salaires agricoles, assurance récolte, AOP-IGP, Interprofession de la vigne et du vin suisse IVVS, Swiss Wine Promotion (SWP), CHANGINS, Forum vitivinicole suisse, etc.). Ainsi, les sensibilités de toutes les régions du vignoble vaudois sont représentées tant en Pays de Vaud qu'à Berne !

Le président, François Montet est toujours très sollicité pour participer à des groupes de travail tant au niveau fédéral qu'au niveau cantonal sur des thèmes tels que l'engagement de migrants, les négociations tripartites (Service de l'emploi, syndicats agricoles, Prométerre) concernant le contrat type de travail agriculture (CTT) et l'assurance mutualisée comprenant la grêle et le gel notamment.

Contributions et finances

Le montant des rentrées de contributions à la FVV note un léger recul après s'être accru durant la pandémie. La confiance est maintenue, car la défense professionnelle reste le maître-mot de notre corporation pour la défense de nos métiers dans ce secteur économique important de l'agriculture.

Pour les sympathisants, nous gérons le fichier qui compte 350 sympathisants. Ce dernier tend à diminuer chaque année (-4% de cotisants sur la moyenne des trois dernières années). Rappelons que les sympathisants sont d'anciens membres et amis du vignoble vaudois qui soutiennent notre corporation par une cotisation simple de Fr. 50.-/an. Pour devenir membre ou sympathisant de la Fédération, l'argumentaire est à disposition sur www.fvv-vd.ch.

La FVV cotise à la Fédération suisse des vignerons pour en être membre et influencer la défense professionnelle dans un sens gagnant. Cette dernière est membre à part entière de l'Union suisse des paysans et nous permet d'être soutenus au Parlement et d'être reconnus comme partenaire de poids face aux autres secteurs agricoles défendus par la faîtière suisse.

La défense professionnelle, une profession de foi

En conclusion, tous les éléments mentionnés plus haut sont les principaux problèmes de portée générale que nous avons eu l'occasion sinon de résoudre, du moins d'aborder, d'étudier et d'approfondir. La FVV s'est efforcée d'œuvrer avec le constant souci non seulement de faire respecter les dispositions légales sur lesquelles peut s'appuyer aujourd'hui notre viticulture, mais encore avec la volonté d'améliorer la situation du vigneron et de sa famille, non en recherchant l'action spectaculaire, mais l'efficacité, la solution pratique. Nous n'avons jamais manqué de promouvoir le développement des connaissances professionnelles, et les résultats obtenus sont là pour prouver les efforts remarquables des vignerons vaudois et de leur fédération.

Prochaine Journée du vignoble vaudois : 14 novembre 2024 dans le vignoble de La Côte AOC.

Avec mes remerciements à tous.

Alain Chapuis
Secrétaire

Grandvaux, le 9 novembre 2023